

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 18 novembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRÉSENTS** : 26 – **REPRÉSENTÉS** : 03

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. CODET Stéphane, REKIS Bruno et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUMEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mmes MOREAU Valérie et NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier, PONTAC Serge et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*) et M. MOUSSU James (*pouvoir à Mme FAURY Marion*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme VAIRÉ Sandrine et M. PICAUD Michaël.

OBJET :	<i>Convention avec le Syndicat Chère Don Isac pour la plantation de haies bocagères</i>
----------------	---

N° 2021 / 11 / 06

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante d'un projet de convention avec le Syndicat Chère Don Isac. Ce dernier souhaite encourager la restauration du bocage pour densifier l'existant à travers la plantation de haies bocagères pour le compte de différents bénéficiaires (exploitants agricoles, propriétaires fonciers...). Ces plantations répondent à plusieurs objectifs :

- Préserver une bonne qualité des eaux,*
- Freiner l'érosion des sols,*
- Réguler les ruissellements et diminuer les risques d'inondations,*
- Créer des effets brise vent, et d'ombrage*
- Créer des refuges pour la faune,*
- Régénérer et aérer les sols,*
- Produire du bois de paillage ...,*
- Stocker le carbone.*

L'objet de la convention est donc de préciser les conditions de réalisation des travaux et leurs modalités de financement. En l'occurrence, le bénéficiaire s'engage à participer à hauteur de 20% du montant TTC des travaux.

Dans le cadre de cette convention, les travaux de plantation concernent les parcelles propriétés de la ville de Blain et cadastrées XC0009 et XC0012, au lieu-dit Les Brûlais. Le montant estimatif de ces travaux est de 1 615 euros et la participation de la commune de Blain serait de 323 euros. La participation définitive de la commune sera déterminée sur la base du coût réel du chantier une fois que celui-ci sera terminé.

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre le Syndicat Chère Don Isac et la Commune de Blain,*

- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les avenants à intervenir.*

Vote : Unanimité (29 votants)

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 29 novembre 2021,
Le Maire,

